

PROVINCE DE QUÉBEC**VILLE DE SAINTE-CATHERINE****Le 10 septembre 2019**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi dixième jour du mois de septembre deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Michel Béland, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas est absent.

251-09-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

252-09-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu:

.- Monsieur Richard Favreau

----- DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS

La liste est déposée.

253-09-19 PARTICIPATION D'UN ÉLU - FORMATION UMQ - LES ENROBÉS BITUMINEUX - BIEN COMPRENDRE POUR MIEUX GÉRER

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une formation de l'UMQ intitulé "Les enrobés bitumineux - bien comprendre pour mieux gérer", le 6 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va dans l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Michel LeBlanc de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

254-09-19 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'un maire suppléant doit être nommé pour couvrir la période du 27 septembre au 6 octobre 2019 inclusivement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Isabelle Morin à titre de maire suppléant pour la période du 27 septembre au 6 octobre 2019 inclusivement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

255-09-19 TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉE NO. 10

CONSIDÉRANT que la Loi autorise le conseil municipal à mettre fin à l'emploi d'un de ses employés;

CONSIDÉRANT le rapport fait au conseil municipal par la directrice générale qui justifie la rupture du lien d'emploi de l'employée numéro 10;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que le lien d'emploi de l'employée numéro 10 prenne fin en date du 10 septembre 2019.

Le conseil tient à remercier l'employée pour ses loyaux services.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

256-09-19 FIXATION DE LA DATE DE FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE DES SERVICES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 209-07-18 relativement à l'embauche de la directrice des Services juridiques et greffière;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de fixer la fin de la période de probation au 10 mars 2020.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

257-09-19 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ENTENTE DE REGROUPEMENT EN ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Sainte-Catherine souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun

d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2019-2024;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la Ville de Sainte-Catherine :

.- joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances dommages, à octroyer à compter du 1er novembre 2019;

.- s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1% des primes payées, sujet à un minimum de 4000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;

.- autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;

Que la mairesse et la greffière soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Laurentides-Outaouais relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2024».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

258-09-19

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PRIORITÉ DE VIRAGE À GAUCHE - FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD DES ÉCLUSES INTERSECTION ROUTE 132 EST

CONSIDÉRANT que l'intersection du boulevard des Écluses et de la route 132 est le site de beaucoup d'accidents dont plusieurs sont dus à des manœuvres de virage à gauche provenant du boul. des Écluses pour s'engager sur la route 132 direction est;

CONSIDÉRANT que le comité de circulation désire améliorer la fluidité de la circulation sur le boul. des Écluses et du même coup améliorer la sécurité des automobilistes qui s'engage sur la route 132, principalement ceux qui s'engageant en direction est;

CONSIDÉRANT le refus en 2009 d'une demande faite en ce sens auprès du Ministère des Transports;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de réitérer la demande auprès du ministère des Transports d'implanter une priorité de virage à gauche au feu de circulation (direction est) du boul. des Écluses et de la route 132, afin d'améliorer la fluidité de la circulation sur le boulevard des Écluses et améliorer la sécurité des automobilistes qui s'engagent sur la route 132, principalement en direction est.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

259-09-19

VENTE POUR TAXES DU 27 NOVEMBRE 2019 - AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR LISTE ET FRAIS ET MANDAT À LA GREFFIÈRE

Conformément à la l'article 511 de la Loi sur les cités et villes;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par Madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité:

- 1.- D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 27 novembre 2019, pour taxes municipales et droits de mutation impayées au 5 octobre 2018;
- 2.- D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants :
 - .- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrances ou dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
 - .- ces frais comprendront notamment, le cas échéant et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :
 - Les frais de recherche de titres;
 - Les frais de descriptions techniques;
 - Les frais de certificats de charges et hypothèques;
 - Les droits et honoraires dus au Ministère des finances du Québec.
- 3.- d'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble à propos duquel, toutes les taxes et droits de mutation dus au 5 octobre 2018 auront été payés avant le jour de l'adjudication;
- 4.- et de nommer la greffière, officier responsable de cette vente à l'enchère et l'autoriser à procéder en conséquence.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

260-09-19

VENTE POUR TAXES DU 27 NOVEMBRE 2019 - ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER SELON L'ARTICLE 512 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Afin de donner suite à la résolution intitulée « Vente pour taxes du 27 novembre 2019 - autorisation au trésorier pour la liste et frais et mandat à la greffière »;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'ordonner à Me Pascalie Tanguay, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, selon l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, de vendre à l'enchère publique, le 27 novembre 2019 à compter de 15 h, dans la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier, selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 5 octobre 2018 et les années antérieures.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

261-09-19 VENTE POUR TAXES DU 27 NOVEMBRE 2019 - AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR ENCHÈRES

Conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Serge Courchesne, trésorier, à offrir pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine, le montant des arriérés dues à la Ville et aux Commissions Scolaires ainsi que les frais encourus, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés qui aura lieu le 27 novembre 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

262-09-19 VENTE POUR TAXES DU 27 NOVEMBRE 2019 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'ACTES À LA GREFFIÈRE

Conformément aux articles 526 et autres de la Loi sur les cités villes;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité:

- 1.- D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés qui aura lieu le 27 novembre 2019;
- 2.- D'autoriser la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière à signer, comme représentants de la Ville à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées du 27 novembre 2019, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;
- 3.- De mandater Me Jeanne Rochon, notaire, afin de recevoir les actes prescrits à intervenir entre les parties.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

263-09-19 VENTE POUR TAXES DU 27 NOVEMBRE 2019 - INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À LA VILLE

Conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payées du 27 novembre 2019 sur les rôles d'évaluations et de perception, au nom de la Ville de Sainte-Catherine, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

264-09-19 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 218-07-19

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 9 juillet 2019, le conseil de la Ville a adopté une résolution intitulé "Prolongement rue Brossard – partie lots 2 374 344, 2 374 339, 2 374 340, 2 374 312, 2 374 313 du cadastre du Québec – modification du tracé – poursuite et modifications – procédures judiciaires – acquisition – expropriation additionnelle"

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin d'y indiquer le financement des frais d'expropriations et des honoraires reliés au dossier;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution 218-07-19 afin d'y ajouter le paragraphe suivant relié au financement:

Que les frais d'expropriation au montant de 229 001 \$ et les honoraires au montant de 52 500 \$ soient financés par une appropriation au surplus non-affecté pour un montant total de 281 501 \$ et d'affecter ce montant à l'année financière 2019. Lorsque la Ville présentera un règlement d'emprunt relié aux travaux d'infrastructure de la rue Brossard, la somme de 281 501 \$ fera partie du règlement d'emprunt et cette même somme sera retournée au fonds général.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

265-09-19 ACHAT DE SERVICES - INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DOUBLE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - HÔTEL DE VILLE - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'installation de la borne de recharge double pour véhicules électriques à l'hôtel de ville à Entreprise d'électricité Laurent Sorel inc. au montant de 10 232.78 \$ toutes taxes incluses.

Les dépenses reliées à ces travaux sont financées par le fonds de roulement. Le remboursement de cette dépense totalisant un maximum de 10 000 \$ (incluant 656.11 \$ pour imprévus) net ristourne de taxes se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020 pour un montant annuel de 2 000.00 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

266-09-19 APPEL D'OFFRES SP19GE12 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT EN FORAGE DIRIGÉ SUR LA RUE GARNIER ENTRE LES BOULEVARDS HÉBERT ET SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 21 août 2019;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 9151-3010 Québec inc. - Les entreprises Delorme;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de travaux de remplacement en forage dirigé sur la rue Garnier entre les boulevards Hébert et Saint-Laurent à 9151-3010 Québec inc. - Les entreprises Delorme au montant de 1 532 177.55 \$ toutes taxes incluses.

Que ce projet soit financé par le règlement d'emprunt # 843-19.

Qu'un budget supplémentaire de contingence de 150 000 \$ soit prévu, si requis, durant les travaux de chantier. Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 843-19.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

267-09-19

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT les diverses demandes formulées auprès du comité de circulation;

CONSIDÉRANT l'analyse des dossiers par le comité de circulation qui s'est tenu le 20 août 2019;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de donner suite aux demandes suivantes:

.- Implanter deux arrêts obligatoires sur la rue Jogues à l'intersection de la rue Bourgeois (requête 2019-02943);

.- Implanter une interdiction de stationnement sur la rue des Rapides, du côté ouest sur une distance de 18 mètres à partir de l'intersection du boul. Marie-Victorin (requête 2019-02991);

.- Implanter une obligation de virage à droite rue McNeil à l'intersection de la route 132.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

268-09-19

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois d'août 2019, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

.- un montant de 163 651.96 \$ pour les déboursés mensuels du mois d'août 2019 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 1er septembre 2019;

.- un montant de 1 398 003.15 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;

.- un montant de 282 474.96 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 330 892.41 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

269-09-19 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU MONTANT DE CERTAINES AMENDES - RÈGLEMENT 1007-99-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1007-99 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 1007-99-01 modifiant le règlement 1007-99 concernant les systèmes d'alarme.

270-09-19 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU MONTANT DE CERTAINES AMENDES - RÈGLEMENT 1008-00-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1008-00 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 1008-00-28 modifiant le règlement 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

271-09-19 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU MONTANT DE CERTAINES AMENDES - RÈGLEMENT 1009-00-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1009-00 CONCERNANT LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION

Monsieur le conseiller Michel Béland donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 1009-00-01 modifiant le règlement 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion.

----- 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Monsieur Richard Favreau
- .- Madame Cécile Le Cocq

----- COMMUNICATIONS AU PUBLIC

272-09-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier